

Grèves dans l'administration

**Bilie-By-Nze : «Le principe de paiement aux ayants-droit de la PIP du second trimestre 2015 a été affirmé»**

SM

Libreville/Gabon

*C'est ce qu'a laissé entendre le porte-parole du gouvernement, hier, au cours de sa conférence de presse qui s'est déroulée à la Maison George Rawiri. Cette décision résulte d'une séance de travail au tour du Premier ministre, Pr Daniel Ona Ondo, dans la nuit de mardi. Les ministres des départements concernés (Éducation nationale, Enseignement supérieur et Santé), tout comme ceux du Travail, de l'Économie, du Budget, de la Fonction publique et de la Communication y ont pris part.*

Le ministre de la Communication, Alain Claude Bilie-By-Nze, a profité, hier, de sa conférence de presse pour faire le point sur l'évolution

des dossiers relatifs aux grèves et revendications dans les secteurs de la santé, l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Relevant au préalable le fait qu'il existe plusieurs dossiers non transmis au trésor pour règlement, le Porte-parole du gouvernement a rappelé les données s'agissant du paiement de la Prime d'incitation à la performance (PIP) du deuxième trimestre 2015.

Selon lui, 3,8 milliards de francs CFA ont été décaissés et payés à certaines administrations. «Le gouvernement rappelle que le principe de paiement aux ayants-droit de la PIP du 2e trimestre 2015 a été affirmé. Le règlement de cette dépense qui sera financée par les restes à recouvrer de l'année budgétaire 2015, fera l'objet d'une programmation de fin février à fin juillet 2016, selon des modalités



Photo : SM

Vue des journalistes présents.

qui seront rendues publiques au moment opportun», a-t-il déclaré.

Et de continuer : «Les administrations de la Santé, de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation nationale seront traitées de manière prioritaire. Cependant, il convient de rappeler que la prime d'incitation à la performance (PIP) qui est réclamée corres-

pond à une période au cours de laquelle les syndicats de ces secteurs observaient un mouvement de grève. Ils ne peuvent donc se prévaloir d'une quelconque performance dans les missions des services publics auxquels ils étaient affectés durant cette même période».

S'agissant du paiement de soldes, le membre du gou-



Photo : DR

Le porte parole du gouvernement, Alain-Claude Bilie-By-Nze.

vernement a rappelé que le dernier paiement de rappels est intervenu en 2013. Le stock de rappels calculés à la fin janvier 2016 s'élève à un montant de 55 milliards de francs, dont 44,6 milliards pour 13843 agents des ministères de l'Enseignement supérieur, de l'Éducation nationale et de la Santé. «Après examen de la situation, a-t-il

souligné, le gouvernement observe que compte tenu des énormes difficultés de trésorerie au cours de l'année budgétaire 2016, il a été décidé de privilégier le paiement de la PIP. Toutefois, pour réduire l'important stock de rappel, il a été décidé de réexaminer la question à la fin du mois de juillet 2016, une fois que tous les règlements de la PIP auront été effectués."

Et de préciser : "Un échéancier des règlements sur le dernier semestre 2016 d'une partie du stock de rappels sera alors arrêté. Une commission ad hoc comprenant les ministères de la Fonction publique, les services de la Solde et du Trésor sera mise en place pour la programmation des règlements et une meilleure gestion des actes générateurs des rappels, l'objectif étant de marginaliser le coût de ces rappels".

Clôture de la conférence de haut niveau sur la paix et les médias

**Les acteurs appelés à s'investir**

SM

Libreville/Gabon

Au terme de deux journées de discussion et de réflexion, la conférence de haut niveau sur la paix et les médias a abouti, avant-hier, à des recommandations dans le cadre de la lutte qui mêle le journalisme classique et les médias sociaux. Celles-ci devraient permettre de limiter les débordements de la presse, alors que le Gabon amorce sa période électorale.

À l'endroit des pouvoirs publics, il a unanimement (experts, participants, partenaires et représentants du gouvernement) été suggéré de tout mettre en œuvre pour faciliter la formation des professionnels des médias au Gabon, en garantissant les opportunités de formation initiale et continue de qualité ; assurer le renforcement des capacités des journalistes en matière de traitement d'information, notamment en période électorale. Outre ceci, les pouvoirs publics devraient faciliter l'accès à



Photo : Bandoma

Le ministre de la Communication, Alain Claude Bilie-By-Nze clôturant la conférence...

l'information, notamment par l'adoption d'un texte spécifique ; définir et mettre en œuvre une stratégie de l'information institutionnelle sur les réseaux sociaux. À l'attention des professionnels des médias, il leur est recommandé de mettre en place une plate-forme pour tous les journalistes gabonais ; redynamiser l'application de la charte de droits et devoirs des journalistes au Gabon ; s'approprier et vulgariser le code de bonne conduite pour les journalistes d'Afrique centrale en période électorale ; encour-

ager les bonnes pratiques basées sur la vérification de l'information publiée sur les médias et réseaux sociaux ; enfin, constituer des réseaux de sources fiables sur les médias sociaux.

Les partenaires et autres organisations internationales devront accompagner et soutenir les acteurs nationaux dans la mise en œuvre de leurs projets à travers divers mécanismes.

Un peu plus tôt en matinée, le public a eu droit à deux exposés sur deux thématiques attractives. Le «rôle des médias dans la gouver-



Photo : Bandoma

...devant un auditoire composé de professionnels des médias.

nance des Etats : expérience gabonaise et expérience rwandaise» et les «problématiques liées à l'émergence de nouveaux faisceaux d'information : les réseaux sociaux en général». Ce qu'il fallait retenir de la première thématique, laquelle a été développée par le ministre gabonais de la Communication, Alain Claude Bilie-By-Nze, est que le journaliste dans l'exercice de sa fonction, ne peut agir ni en justicier, ni en magistrat, encore moins en policier. La bonne gouvernance, a expliqué le membre du gouvernement,

est généralement caractérisée par les principes de la démocratie, notamment la tenue des élections libres pour désigner les dirigeants du pays, le respect de l'Etat de droit ainsi que par une presse indépendante.

À lui de rappeler que «le rôle des journalistes consiste à informer le public, de manière professionnelle et dans le respect des principes de la profession, sur l'action politique, tel que dénoncer la corruption et les abus de pouvoir, de sorte que les électeurs peuvent décider pleinement à qui confier la gestion de l'action

publique».

S'agissant de la deuxième thématique à l'ordre du jour, "les problématiques liées à l'émergence de nouveaux faisceaux d'information : les réseaux sociaux", le responsable de la chaire Unesco en Communication internationale à l'université de Grenoble, Pr Bertrand Cabedoche a signalé que le journalisme se trouve en compétition avec les réseaux sociaux. Lesquels selon lui, ont révolutionné la diffusion de l'information. Dans son argumentation, le professeur explique que les médias traditionnels ont perdu le monopole de la diffusion de l'information, du fait des réseaux sociaux qui répondent mieux aux attentes des consommateurs de l'information en temps réel et continu sur les sujets d'actualité. «Mais, poursuit-il, cette révolution n'est pas sans risque pour les journalistes qui jouent leur crédibilité dans cette course au scoop, souvent basé sur des rumeurs ou plaisanteries».

La cérémonie de clôture a été présidée par le ministre Bilie-By-Nze.

Coopération Gabon-Chine

**La Commission mixte s'ouvre ce matin**

J-C.A

Libreville/Gabon

La quatrième Commission mixte de coopération entre la République gabonaise et la République populaire de Chine s'ouvre, ce matin, au ministère du Développement Durable, de l'Économie, de la Promotion des Investissements et de la Prospective. La partie gabonaise sera repré-

sentée par le ministre en charge de ce département, Régis Immongault, en remplacement du ministre des Affaires étrangères empêché, tandis que la partie chinoise forte d'une douzaine de membres sera conduite par M. QIAN Keming, vice-ministre du Commerce.

Il va s'agir pour les deux parties de revisiter les différents accords signés, les réactualiser et, éventuellement, explorer d'autres voies et moyens de renforcer ladite coopéra-

tion. Neuf des dix points contenus dans la feuille de route pour l'Afrique publiés par la Chine lors du sommet Chine-Afrique de Johannesburg en 2015 seront examinés, notamment pour ce qui est des volets infrastructures, agriculture, éducation, entre autres.

Une commission mixte de coopération est une réunion périodique au cours de laquelle deux États œuvrent à la consolidation de leurs relations bilatérales dans des do-

maines ciblés. Elle constitue donc un cadre d'échanges et de résolutions des difficultés éventuelles susceptibles de provenir de cette coopération. Les accords paraphés ont la double mission de régir la coopération entre les deux parties, mais également de libeller les droits et obligations de l'une et l'autre. Ainsi, la Commission mixte propose des schémas de coopération. Les relations entre les deux pays sont sous-tendues par un cadre juridique riche, qui

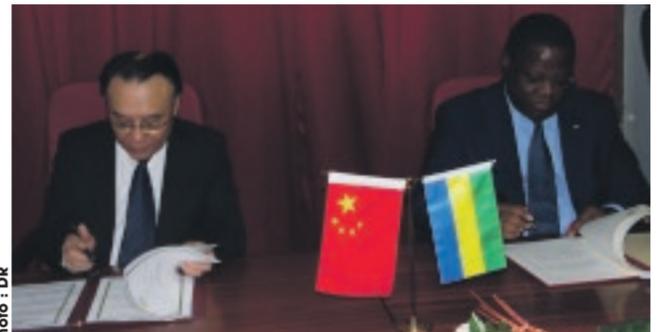


Photo : DR

Phase d'une précédente cérémonie de signature d'accord entre le Gabon et la Chine, représentés par l'ambassadeur de la Chine au Gabon, Sun Jiwen et le ministre des Affaires étrangères, Emmanuel Isoze Ngondet.

a été renforcé depuis 2012. À ce jour, la coopération compte 43 accords en vigueur et plusieurs autres en

cours de signature et de négociation. Une quinzaine de projets d'accords sont à l'étude.